

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et énergétique

Arrêté du 8 octobre 2025

**portant affectation à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires »
du Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2527484A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et énergétique,

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du Contrôle général économique et financier et création de la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » ;

Vu le décret du 4 novembre 2023 portant détachement de Monsieur Lucien SCOTTI dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Lucien SCOTTI, administrateur de l'Etat du grade transitoire détaché dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe I), est affecté à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du Contrôle général économique et financier, à compter du 17 novembre 2025.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 8 octobre 2025

Pour le ministre et par délégation :
La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE